

RCS : MACON  
Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00340  
Numéro SIREN : 499 901 205  
Nom ou dénomination : 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/000789

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/000789**  
n° de gestion : **2007B00340**  
n° SIREN : **499 901 205 RCS Mâcon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Mâcon certifie avoir procédé le 10/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2 M - Société par actions simplifiée  
604 chemin du Carge D'arlay 71850 Charnay-les-macon -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



254091

254091

# Bilan actif

Dépôt au Greffe le :

SAS 2 M

10 AVR. 2018

**TRIBUNAL de COMMERCE  
de MACON**

 N° SIRET : 49990120500017  
 Au : 30/09/2017

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort ou Prov.	Montant net	au : 30/09/2016
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels		1 047	1 047	1 256	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL	1 047	1 047		1 256	
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence	1 517 869		1 517 869	1 419 869
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	750		750	750
TOTAL	1 518 619		1 518 619	1 420 619	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 519 666</b>	<b>1 047</b>	<b>1 518 619</b>	<b>1 421 875</b>
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
	Créances	Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Divers	Clients et comptes rattachés	86 400		86 400	78 000
	Autres créances	402 926		402 926	351 786
	Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	489 326		489 326	429 786	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie	110 534		110 534	54 874
Disponibilités					
TOTAL	110 534		110 534	54 874	
Charges constatées d'avance		580		580	569
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>600 440</b>		<b>600 440</b>	<b>485 230</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2 120 107</b>	<b>1 047</b>	<b>2 119 059</b>	<b>1 907 106</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

# Bilan passif

SAS 2 M

Au : 30/09/2017

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 416 000 )	1 416 000	1 416 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	16 829	12 701	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	222 034	143 613	
	Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	35 123	82 547		
Situation nette avant répartition	1 689 987	1 654 863		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>Total</b>	<b>1 689 987</b>	<b>1 654 863</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	<b>Total</b>			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	<b>Total</b>			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	107 288	69 540	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	158 177	34 221	
		<b>Total</b>	<b>265 465</b>	<b>103 761</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 280	6 000	
	Dettes fiscales et sociales	145 248	142 403	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	78	78		
Instruments de trésorerie				
	<b>Total</b>	<b>163 606</b>	<b>148 482</b>	
Produits constatés d'avance				
	<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>429 072</b>	<b>252 243</b>	
Écarts de conversion passif				
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 119 059</b>	<b>1 907 106</b>	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier	1 646	11 528	
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	92 168		
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs	336 903	252 243	

# Compte de résultat

SAS 2 M

Périodes 01/10/2015 30/09/2016 Durées 12 mois  
01/10/2016 30/09/2017 12 mois

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	612 000		612 000	540 000
	Chiffre d'affaires net	612 000		612 000	540 000
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation					80
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				0	49
Autres produits					
	Total			612 000	540 130
Charges d'exploitation	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats			
		Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)			90 710	61 567
	Impôts, taxes et versements assimilés			-5 817	17 856
	Salaires et traitements			353 743	309 092
	Charges sociales			143 791	119 048
	Dotations	• sur immobilisations	amortissements	674	8 670
	d'exploitation	• sur actif circulant	provisions		
Autres charges	• pour risques et charges		0	26	
	Total			583 103	516 262
	Résultat d'exploitation	A		28 896	23 868
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			6 247	9 112
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			6 247	9 112
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			3 236	3 694
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			3 236	3 694
	Résultat financier	D		3 010	5 417
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		31 906	29 286

# Compte de résultat

SAS 2 M

Périodes 01/10/2015 30/09/2016 Durées 12 mois  
01/10/2016 30/09/2017 12 mois

\* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 000	23 500
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	2 000	23 500
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90	683
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	581	7 716
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	671	8 399
Résultat exceptionnel		F	
		1 328	15 100
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		-1 889	-38 161
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>35 123</b>	<b>82 547</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	-18 047	-3 147
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	9 881	9 881
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



**SAS 2M**

**Annexe aux comptes annuels de  
l'exercice clos le 30 septembre 2017**

**Montants exprimés en EUR**

**SAS 2M  
604 chemin Cerge d'Arly  
71850 CHARNAY LES MACON**

## Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Immobilisations financières	4
2.1.2	Créances	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Capital	6
3	Informations relatives au compte de résultat	7
3.1	Impôt sur les bénéfices	7
3.1.1	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	7

# **1 Faits majeurs**

## **1.1 Evènements principaux de l'exercice**

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Les sociétés intégrées fiscalement sont la SAS De Gata, la SARL DC Paysage et la SARL Sonico détenues à 100 % par la SAS 2M.
- Prise de participation à hauteur de 100 % dans la SCI DU Pain Milieu, valeur 98 K€. Acte de cession des parts du 29 septembre 2017.

## **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Immobilisations financières

##### 2.1.1.1 Titres de filiales et participations en milliers d'euros

Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
			Brute	Nette		
<b>Filiales et participations</b>						
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus</b>						
<i>1. Filiale (à détailler) (+50 % du capital détenu par la société)</i>						
SAS De Gata	680	100 %	1049	1 049	10 665	95
SARL Sonico	594	100 %	365	365	2 885	83
SARL DC Paysage	42	100 %	5	5	149	7

SCI du Pain Milieu : exercice année civile, pas de renseignements chiffrés pour 2017.

#### Evaluation :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

## **2.1.2 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **2.1.2.1 Classement par échéance**

Tableau 2057 – voir Annexe.

## **2.2 Passif**

### **2.2.1 Capital**

#### **2.2.1.1 *Mouvements de l'exercice***

Le capital est composé de 283 200 actions de 5 euros de valeur nominale.

### **3 Informations relatives au compte de résultat**

#### **3.1 Impôt sur les bénéfices**

Régime de l'intégration fiscale

L'impôt sur les bénéfices est déterminé comme si la société était imposée séparément. L'impôt sur les sociétés est de 15 352 euros pour cet exercice.

Le montant du CICE 2016 est de 2 421 euros.

La variation de la provision du CICE sur salaires est de 630 euros.

##### **3.1.1 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**

Le CICE comptabilisé dans les comptes 2017 s'élève à 3 051 euros.

Au compte de résultat, la comptabilisation retenue du CICE est en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il figure dans les autres dettes ; dans les comptes courants « Intégration fiscale » au nom de chaque fille pour les sommes du CICE 2016 acquis sur les rémunérations éligibles de l'exercice et dans le compte « 448700 – Produits à recevoir » pour la somme de 2 400 euros (CICE calculé sur les salaires 2017 de la société 2M).

La société mère « 2M » a reçu en juillet 2016 le préfinancement du CICE au titre des salaires de l'année 2016.

## **4 Autres informations**

Nantissement de 3 500 parts de Société SCI du Pain Milieu détenues par la SAS 2M, pour l'emprunt souscrit en septembre 2017 à hauteur de 107 K€.

Désignation de l'entreprise		SAS 2 M		30092017		Néant <input type="checkbox"/>					
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	750	UV		UW		750		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	86400		86400					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	6602		6602					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	7815		7815				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	38130		38130				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	17271		17271				
	Groupe et associés (2)		VC	332774		332774					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	332		332					
	Charges constatées d'avance		VS	580		580					
	<b>TOTAUX</b>			VT	490656	VU	489906	VV	750		
	RENVOS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes aupres des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	288		288					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	107000		14831		60829			31339
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18280		18280						
Personnel et comptes rattachés		8C	36197		36197						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	76132		76132						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	27213		27213					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5705		5705					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	158177		158177						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	78		78						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	429072	VZ	336903		60829		31339	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	107000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					



# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## **2M**

Société Par Actions Simplifiée  
au capital de 1 416 000 €  
604, Chemin du Cerge d'Arlay  
71850 Charnay-les-Mâcon

## **Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
RCS Nanterre B 632 013 843  
2, boulevard de la tremouille  
21000 Dijon

**Exercice clos le 30 septembre 2017**

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS 2M

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société 2M,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2M relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

### ***Prise participation***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 26 février 2018

Le Commissaire aux Comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

  
Thierry Rizza  
Associé

2 M

**Société par actions simplifiée au capital de 1 416 000 euros**

**Siège social : 604 Chemin du Cerge d'Arlay  
71850 CHARNAY LES MACON**

**RCS MACON 499 901 205**

---

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 12 MARS 2018**

---

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 35 123,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	35 123,92 euros
A la réserve légale	1 756,20 euros
Solde	<u>33 367,72 euros</u>

En totalité au compte "Autres réserves" qui sera ainsi porté de 222 034,12 euros à 255 401,84 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

**Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mars 2018**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président  
Xavier DE GATA

